



Doc. 14248
25 janvier 2017

La nécessité de réformer les politiques migratoires européennes

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«Un autre sujet de préoccupation est que l'intégration culturelle et sociale est parfois un échec, augmentant le risque de radicalisation de certains jeunes d'origine immigrée, y compris de deuxième et troisième générations.»

Déposé par:

SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
BONET Sílvia Eloísa, Andorre, SOC
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE

1. 2017 - Première partie de session

